

C O M M U N E de S C I E N T R I E R

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2011

Sous la Présidence de Madame Catherine NAVILLE , Maire,

Présents : Mmes CHARLET J, DEAGE P, LANOVAZ-DETURCHE V, MM. LAMOUILLE R.
MARECHAL P, MARIN-CUDRAZ R. VERDEL H , VIGNY A

Absents : MME MARECHAL E, MM DEAGE C, DUVERNAY J-M, NOURRISSAT E.

Absents excusés : MM BARBIER D.

Résumé succinct :

- Validation du projet de financement présenté par le SYANE concernant le remplacement du poste électrique de « Bossy ». Coût du poste : 26 991,00 €+ frais généraux : 2 766 € Le financement du poste se fera par annuité.
- Validation des modalités de calcul concernant la redevance 2011 pour occupation du domaine public par les ouvrages électriques. Le calcul se fera en fonction du recensement de la population de janvier 2011 et suivant le taux de revalorisation de 19,86., suivant le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002.
- Approbation du dossier de modification simplifiée du PLU, concernant la suppression de l'emplacement réservé n° 6 sur les parcelles ZC 6 – 77 – 79 jouxtant l'école maternelle, en vue de la construction d'une nouvelle cantine scolaire.
- Signature avec ERDF d'une convention de servitude pour le remplacement de l'actuel poste électrique du chef lieu par un poste DP 400 KVA, ainsi qu'une convention de servitude de 16,32 m2 pour la pose et le câblage.
- Donne un avis favorable pour poursuivre l'étude du projet d'élargissement de la voie 103 « Impasse Champ Diane ».
- Une commission intercommunale des impôts directs doit être constituée par la Communauté de Communes « Arve-Salève » suivant l'article 1650 A du code général des impôts. Les membres devant siéger à cette commission seront désignés par chaque commune adhérente de la Communauté de Communes.
- Validation pour la fabrication de protection de panneaux situés en ZAE pour : 777,40 €TTC et l'achat d'un nouveau four pour la cantine scolaire, afin de faire face à l'augmentation des effectifs des enfants : coût : 4 000 €HT.